

CONVENTION DE MOYENS POUR L'ORGANISATION DES 3 ÉLÉPHANTS 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Laval
Hôtel de Ville - CS 71327 - 53013 LAVAL Cedex
représentée par son maire
agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2022
Siret n° 215 301 300 000 12
Code APE : 8411Z
ci-après dénommée la ville de Laval,

ET

L'association Poc Pok
dont le siège social est situé 177, rue du Vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL
représentée par sa présidente dûment habilitée
Siret n° 482 378 452 000 23
Code APE : 9001Z
ci-après dénommée Poc Pok

PRÉAMBULE

Par convention, signée le 12 avril 2022, la ville de Laval et l'association Poc Pok ont arrêté les objectifs et modalités de partenariat de 2022 à 2024 en ce qui concerne l'organisation d'un événement annuel dédié aux musiques actuelles : les 3 Éléphants (3LF).

Dans ce cadre, les deux partenaires organiseront, en 2023, la 26^e édition du festival de musiques actuelles et d'arts de la rue. Événement marquant de la vie culturelle lavalloise depuis 2008, le festival, fortement ancré dans le paysage mayennais, réaffirme à l'occasion de cette édition son ambition de rayonner bien au-delà des frontières du département tout en mettant en avant le quartier historique du centre-ville.

Par cette convention, les modalités pratiques de l'édition 2023 sont arrêtées.

La ville confirme ainsi sa volonté de soutenir fortement cet événement qui, par la qualité et la variété de ses propositions artistiques, par sa capacité à identifier et promouvoir de jeunes artistes émergents, participe au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Ce festival lie ainsi passé et modernité, valorisation de l'espace public et des acteurs culturels, pour renforcer l'identité de Laval : ville d'hier et de demain

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV :

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de l'organisation du festival Les 3 Éléphants qui aura lieu **du 10 au 14 mai 2023** à Laval, les différentes parties, la ville de Laval et l'association Poc Pok, ont convenu de s'associer et mutualiser leurs moyens pour assurer à l'opération la meilleure programmation, organisation, notoriété et fréquentation.

Article 2 : PROGRAMMATION

Poc Pok prend en charge la programmation des concerts de musiques actuelles.

La Ville de Laval prend en charge la programmation des arts de la rue.

La Ville de Laval et Poc Pok prennent en charge conjointement l'intervention des « collectifs déco ».

Article 3 : DROITS D'AUTEUR ET TAXE FISCALE

Poc Pok et la Ville de Laval auront à leur charge les déclarations auprès des sociétés de perception des droits d'auteur et des droits voisins afférents aux contrats qu'ils auront programmés (SACD, ASTP, SACEM, CNV...).

Article 4 : LIEUX ET LOCAUX

Le festival Les 3 Éléphants aura lieu : place de Hercé, promenade Anne d'Alègre, cour du musée des sciences, dans le jardin de la Perrine et plus largement dans le Vieux Laval.

La Ville de Laval met à disposition de Poc Pok les locaux et bâtiments suivants :

- PLACE DE HERCÉ

- la salle-polyvalente du 2 mai au 17 mai 2023,
- l'auditorium de la salle polyvalente du 2 mai au 17 mai 2023,
- le local rez-de-chaussée de la bibliothèque du 5 mai au 17 mai 2023,
- le Local " Discothèque " de la bibliothèque du 5 mai au 17 mai 2023,
- l'ancienne cour du service espaces verts de la Perrine (*la serre - allée Adrien Bruneau*) du 4 mai au 17 mai 2023.

- JARDIN DE LA PERRINE

- l'accès principal du jardin de la Perrine sera fermé du 8 mai 2022 à 19h au 16 mai 2022 à 12h,
- les espaces devant le musée école, l'Orangerie et le musée Alain Gerbault seront à disposition de l'association Poc Pok du 4 mai au 17 mai 2023,
- les espaces Balcons côté remparts du jardin de la Perrin le 13 et 14 mai 2022,
- l'accès à la nouvelle cour du service espace verts du jardin de la Perrine comme issues de secours pendant l'exploitation du festival du 10 au 15 mai 2023,
- les salles d'exposition du musée école de la Perrine (rez-de-chaussée, rez-de-jardin, salle dite « la Poterie ») du 9 mai (8h) au 17 mai 2023 (18h),
- l'espace dit « l'Orangerie », jardin de la Perrine, du 5 mai au 17 mai 2023,
- le musée Alain Gerbault (salle expo) du 5 mai au 16 mai 2023.

- AUTRES LIEUX

- la salle des Pas Perdus du 8 mai au 18 mai 2023,
- le gymnase Ambroise Paré du 12 mai (13h) au 14 mai 2023 (23h),
- la Maison Pierre Briand du 8 mai (8h) au 14 mai 2023 (23h),
- l'Ecole Alain du 12 mai (18h) au 14 mai (23h),
- la salle d'exposition de la Scomam du 5 mai au 18 mai 2023.

La ville de Laval met à disposition de Poc Pok les lieux / espaces publics suivants :

- la place de Hercé, en partie (les 2 travées près de la salle polyvalente), du 3 mai au 17 mai 2023,
- la place de Hercé, en totalité, du 5 mai au 17 mai 2023,
- la promenade Anne d'Alègre du 4 mai au 17 mai 2023,
- le parking, et espaces extérieurs de l'ancien CCAS, place de Hercé, du 4 mai au 17 mai 2023 pour l'implantation du camping bénévoles/équipes/staff,
- le parking arrière de la salle polyvalente, rue de la Halle aux Toiles du 2 mai au 17 mai 2023,
- les espaces verts, place du Gast, pour l'implantation du camping festival du 4 mai au 17 mai 2023,
- la cour du musée des sciences du 5 mai au 17 mai 2023,
- l'esplanade du Château-Neuf du mardi 9 mai (13h) au lundi 15 mai 2022 (20h),
- le parking du gymnase Ambroise Paré du 11 mai (8h) au 14 mai 2022 (23h),
- la salle de l'Avant-Scène du 5 au 15 mai 2023.

Article 5 : MÉDIATION RIVERAINS

Le festival se déroule dans le centre-ville de Laval et nécessite un travail de médiation avec les riverains de la place de Hercé et des rues adjacentes. La circulation et le stationnement étant réglementés sur différentes périodes, il sera nécessaire que l'association Poc Pok soit assistée de la Ville de Laval dans l'organisation des réunions d'information avec la présence de techniciens et d'élus de la collectivité.

Un rétro planning sera fourni en décembre 2022 pour une mise en application sur l'année 2023.

Article 6 : MATÉRIEL

La ville de Laval s'engage à mettre à disposition dans la limite de ses capacités :

- du matériel scénique (*son, éclairage*),
- le parc technique municipal (*barrières, barnum, praticables, matériel d'exposition, etc.*),
- des points d'eau et d'évacuations des eaux usées sur les différents sites,
- les armoires électriques sur les sites et câbles, dans les limites du matériel disponible,
- des plantes vertes décoratives,
- le nettoyage par les services de propreté des espaces public occupés par le festival,
- des travaux de voirie si nécessaires,
- l'installation temporaire des moyens de communication (*téléphonie et informatique*),
- l'ensemble des plots bétons nécessaires à la sécurisation préconisée par les services compétents,
- 4 véhicules du parc municipal afin de réaliser les points de contrôle sécurité renforcée Vigipirate du 11 mai 2023 au matin au 17 mai 2023 midi.

Poc Pok se chargera de fournir tout autre matériel nécessaire à la mise en place et à l'organisation du festival.

Poc Pok s'engage à prendre soin du matériel qui lui est prêté, à ne pas effectuer de quelconques manipulations, modifications, réparations sans avis préalable de la Ville de Laval.

Article 7 : SÉCURITÉ - SECOURS - INCENDIE

Poc Pok et la Ville de Laval sollicitent les autorités compétentes pour obtenir les autorisations nécessaires pour le bon déroulement de l'événement.

Poc Pok et la Ville de Laval prendront en charge la sécurité et les secours nécessaires à l'ensemble de la manifestation.

Article 8 : RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Poc Pok prendra en charge l'ensemble des repas des personnes qui auront à intervenir sur le festival (*artistes, techniciens, etc.*).

Poc Pok et la Ville de Laval prendront respectivement en charge l'hébergement des artistes pour lesquels ils auront programmé et signé des contrats.

Article 9 : PARTENARIAT, ÉCHANGE DE VISIBILITÉ ET COMMUNICATION

Communication

Par son dimensionnement et ses ambitions, le festival nécessite de mettre en place des moyens de communication importants selon une stratégie définie très en amont de l'opération et qui se déploie de façon coordonnée sur tous les vecteurs d'image et de notoriété : presse, supports print, communication numérique, achat d'espaces (print/audio/vidéo), street marketing, signalétique, goodies, photos & vidéos... Une attention forte est portée au rayonnement du festival au niveau régional et national, notamment dans le grand Ouest.

Dotée d'une équipe de communication experte, Poc Pok assure la définition, l'impulsion et la mise en œuvre de la stratégie de communication du festival. Elle veille à intégrer à sa communication la valorisation de l'image du territoire, et notamment ses atouts culturels, son patrimoine et ses publics.

Pour soutenir la communication de l'événement estimée à 71 000 €, la ville prend en charge une partie de celle-ci à hauteur de **18 000 € TTC**, directement en finançant tout ou partie de l'achat d'espaces publicitaires. La ville prend également en charge l'impression de tout ou partie des supports print de communication élaborés par Poc Pok, via l'imprimerie municipale, pour un montant maximum de **16 000 € TTC**. Si les frais d'impression sont plus élevés, l'imprimerie municipale facturera le reliquat à Poc Pok.

Stratégie partenariale

La ville, par l'importance de son engagement programmatique, technique et financier, et par les moyens/lieux mis à disposition est le **partenaire majeur de l'opération**. De ce fait, la ville est :

- informée en amont de la stratégie de communication conçue par Poc Pok et de son séquençage,
- associée autant que de besoin et sous condition de ne pas ralentir le processus de production, à la définition des éléments-clés de l'image de l'événement, visuels et rédactionnels, notamment sur ce qui relève de la promotion du territoire,
- présente sur tous les supports produits en tant que partenaire majeur, selon une **charte de visibilité** concertée entre les deux parties.

Détail des actions mises en œuvre

1/ **Poc Pok assure la valorisation du partenariat** de la façon suivante :

- 1- print
 - 2e de couverture du programme réservée à la ville
- 2- numérique
 - intégration d'images de la ville dans l'after movie
- 3- signalétique :
 - espaces réservés pour la mise en place de la signalétique ville (oriflammes/chaussettes barrières Vauban, etc.)
- 4- relations publiques
 - mise à disposition de places à gagner via les réseaux sociaux ville (5 à 10 pass weekend)
 - invitations à la soirée de lancement transmises au cabinet du maire,
 - invitation sur l'espace partenaires à raison de 15 personnes par soir.

2/ De son côté, **la ville s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour assurer une promotion 3*** de l'événement via ses propres outils de communication :**

- 1- presse :
 - a minima, articles d'1 page sur les supports de la ville et, le cas échéant, de l'agglomération
 - retour sur l'événement
- 2- numérique :
 - page sur le site Internet et pop up en page d'accueil (faisabilité technique à confirmer),
 - large promotion de l'opération sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn (teaser / annonces des temps forts / lives, / reportages...),
 - photos & vidéos,
- 3- affichage grand format :
 - mise à disposition de l'ensemble du réseau Decaux et des supports 4X3, et pose des affiches,
- 4- signalétique :
 - mise à disposition de l'espace d'affichage du silo 8X5, et pose de la bâche,
- 5- relations publiques :
 - organisation du pot d'inauguration du festival comprenant boisson (soft + crémant) et petits fours.

Article 10 : ASSURANCES

Poc Pok et la Ville de Laval attestent avoir souscrit une assurance en dommage aux biens et responsabilité civile s'agissant de leur matériel et de leur personnel. Elles se sont également assurées pour tous les risques liés à l'accueil du public.

Article 11 : RESPECT DE LA LÉGISLATION

Poc Pok et la Ville de Laval s'engagent à travailler dans le respect du droit et des personnes, notamment à respecter la législation relative à la protection des œuvres de l'esprit, aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et artistique.

Chaque partie déclare être régulièrement affiliée à tous les organismes sociaux existants et être en règle avec lesdits organismes.

En leur qualité d'employeur, elles s'engagent à effectuer pour le compte de leur personnel toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux, de telle sorte que la responsabilité de chacun des cocontractants ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherchée à ce sujet. Chaque partie garantit aux mêmes fins son cocontractant de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous travailleurs, d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'elle pourrait s'adjoindre à cette occasion.

Article 12 : CLAUSE D'ANNULATION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi et la jurisprudence française.

Article 13 : DURÉE

La présente convention est conclue et acceptée pour la durée de la prestation : du 2 mai au 17 mai 2023. Concernant la communication, la présente convention prend effet à sa date de signature et jusqu'à la clôture de l'événement.

Fait à Laval, le

Pour Poc Pok
Le Président,

Pour la ville de Laval
L'Adjoint au Maire aux Cultures pour tous,

Laurent BOURGAULT

Bruno FLECHARD